

Le Programme d'accèsion au Haut Niveau Détection et Perfectionnement

Le Projet de Performance Fédéral encadré par l'Instruction du 23 mai 2016 et validé par la Fédération Française de Squash est bâti sur deux programmes :

- Le Programme d'accèsion au Haut Niveau (Détection et Perfectionnement) qui s'adresse aux jeunes espoirs -11, -13 et 1^{ère} année -15 ans
- Le Programme d'excellence 2^e année -15 ans, -17 et -19 ans

S'attachant à la formation et à l'accompagnement de ses athlètes, le Programme d'Accession au Haut Niveau pour l'année 2018, repose sur 3 orientations validées par le Comité Directeur Fédéral du 7 janvier 2017 :

- Soutien du projet sportif de l'athlète à travers la mise en place d'un accompagnement individualisé de chaque athlète sur ses participations aux tournois internationaux et nationaux destinés à répondre au mieux aux objectifs de chacun
- Organisation de 3 regroupements nationaux de 2 ou 3 jours encadrés par la Fédération (Stage 1 : le week-end de Pâques les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2018, Stage 2 : les 3, 4 et 5 juillet 2018 en préparation du Cologne Squash Cup et Stage 3 : les 30 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2018 en préparation du Belgium Junior Open)
- Coaching des athlètes sur 3 Opens européens par la Fédération (Open de France Junior, Cologne Squash Cup et Belgium Junior Open).

La Fédération Française de Squash s'engage à accompagner l'athlète dans la réussite de son projet sportif, à le/la soutenir financièrement et lui mettre à disposition des Entraîneurs Fédéraux compétents sur les rassemblements pré-cités.

L'athlète sélectionné pour intégrer le Programme d'Accession au Haut Niveau s'engage à :

- rédiger son projet au travers d'une convention mise à disposition par la Fédération,
- respecter ce projet,
- participer à toutes les actions mentionnées dans ce dernier (entraînements, stages et compétitions),
- se donner tous les moyens d'atteindre ses objectifs scolaires et sportifs (notamment en respectant les volumes horaires d'entraînement et le nombre de tournois préconisés par la Fédération Française de Squash dans le document joint « Les clefs de la réussite »)
- respecter ses engagements envers les partenaires dudit projet.

Au regard du projet de l'athlète et des objectifs sportifs déclinés, la Fédération mettra à disposition de ce dernier :

- Une prise en charge à 100% de l'hébergement et l'encadrement sur tous les regroupements nationaux inscrits au Programme (Une participation financière sera demandée aux familles pour la restauration).
- Une prise en charge financière de l'encadrement à 100% (coaching par les entraîneurs fédéraux sélectionnés par la DTN pour la compétition) et du package à hauteur de 200€ sur chacun des 3 Opens Européens cités plus haut.
- Une aide individualisée de 100€ supplémentaire par Open européen « Super Series » ou « Grand Prix » auxquels l'athlète aura participé durant l'année 2018 (hors des 3 opens européens du Programme cités plus haut).